

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 27 Mai 2015

MAITRISE D'OUVRAGE, PROJETS D'INVESTISSEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE

10 - MATERIEL ROULANT

10.10 - Avenant n° 8 au marché n° M2010-005 conclu avec la société SAS SAFRA pour la rénovation des caisses dans le cadre de l'opération mi-vie du VAL 206-1Bis Toulouse - Approbation et autorisation de signer l'avenant

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, MME MARTI, MM TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. BRIAND, CHOLLET, LAGLEIZE, MOUDENC, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présent :

M. SUAUD.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME ROUCHON.

Par délibération D.2010.03.29.11.3 du 29 Mars 2010, le Comité Syndical a autorisé le Président à signer avec la société SAFRA le marché n° M2010-005 relatif à l'opération mi-vie de 28 rames de métro VAL 206-1Bis Toulouse – rénovation caisse.

Le marché, notifié le 28 avril 2010, a été conclu pour un montant initial de 10 498 371,01 € H.T. et se décompose en trois tranches :

- Tranche ferme : Etudes conception (12 mois à compter de la date de notification du marché) pour un montant forfaitaire de 184 730 € HT;
- Tranche conditionnelle n°1 : Réalisation du premier de série (16 mois à compter de l'ordre de service prescrivant le démarrage de la présente tranche) pour un montant forfaitaire de 627 764,16 € HT ;

L'ordre de service de démarrage a été envoyé au titulaire le 11 août 2010 avec une date de démarrage au 27/09/2010.

- Tranche conditionnelle n°2 : Rénovation de 27 rames (44 mois à compter de l'ordre de service prescrivant le démarrage de la présente tranche) pour un montant forfaitaire de 7 686 876,85 € HT;

L'ordre de service de démarrage a été envoyé au titulaire le 26 août 2011 avec une date de démarrage au 01/09/2011.

Ce marché comprend également une partie à prix unitaires pour un montant maximum de commande de 2 000 000 € HT pour la durée du marché.

Un avenant n°1 en date du 13/01/2011 a eu pour objet de modifier les modalités de paiement de la tranche conditionnelle n°1, sans incidence financière.

Un avenant n°2 en date du 10/04/2012 a eu pour objet de modifier la décomposition du prix global et forfaitaire relative à la tranche conditionnelle n°2 (TC2), d'ajouter des lignes au Bordereau des Prix Unitaires applicable pendant la durée du marché; de préciser les modalités de versement de l'avance relative à la TC2 et modifier ses modalités de paiement. Cet avenant portait le montant du marché à 10 751 125,01 € HT (tranche ferme, tranches conditionnelles 1 et 2, et partie à prix unitaires), soit une augmentation de 2,39%.

Un avenant n°3 en date du 26/10/2012 a eu pour objet de modifier la durée d'exécution des Bons de Commande de la TC2, en vue de caler la livraison des prestations avec la livraison des rames, sans incidence financière.

Un avenant n°4 en date du 22/04/2013 a eu pour objet de modifier les modalités de paiement de la tranche conditionnelle n°2.

Un avenant n°5 en date du 08/11/2013 a eu pour objet d'augmenter le prix global et forfaitaire de la tranche conditionnelle n°2, portant le montant maximum du marché à 10 845 850,25 € HT et d'ajouter des lignes au Bordereau des Prix Unitaires.

Un avenant n° 6 en date du 29/07/2014 a eu pour objet d'ajouter des lignes au Bordereau des Prix Unitaires.

Un avenant n°7 délibéré lors du comité syndical du 25/03/2015 a eu pour objet d'ajouter de la partie à Prix Unitaires et de modifier le montant maximum de commandes de la partie à prix unitaires de 2 000 000,00 € HT, le montant maximum de commandes étant désormais de 2 091 197,25 € HT.

Le présent avenant n°8 a pour objet de :

- de prolonger la durée du marché jusqu'au 30/06/2016.

L'opération de rénovation à mi-vie des rames 206 Bis du métro toulousain, débutée en 2010 via la réalisation d'un véhicule de prototype, devait prendre fin en 2014. Cette opération, constituée de différents marchés, a pour diverses raisons pris du retard au regard du planning prévisionnel. Aujourd'hui, l'achèvement des rénovations des rames 206 Bis du métro toulousain est prévu au premier trimestre 2016. De la même façon, la mise en place des modules CVS, initialement prévue, dans le cadre de cette opération en 2015, est reportée en 2016 pour une finalisation en janvier 2017.

Ce recadrage dans la planification de l'opération mi-vie des rames 206 nécessite une prolongation de certains marchés inhérents à cette opération.

Le marché M 2010 - 005, dont le titulaire est SAFRA, constitue l'ossature de l'opération mi-vie et doit majorer en terme de durée l'ensemble des marchés et travaux relatifs à la mi-vie afin de palier à d'éventuels besoins ou retrofits non prévus. Sa prolongation est fixée au 30/06/2016

Le présent avenant n'entraîne pas d'incidence financière sur le montant maximum du marché, la Commission d'appel d'offres n'a donc pas été saisie pour avis.

Il vous est proposé d'approuver les termes de l'avenant et d'autoriser le Président à signer ledit avenant.

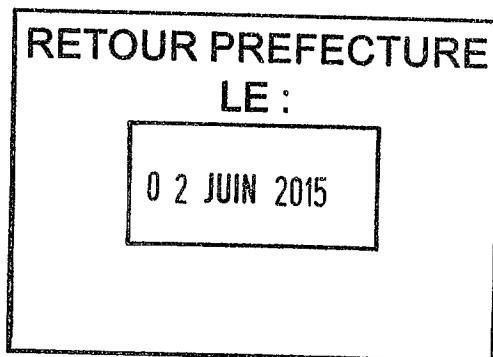
*
* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes dudit avenant, prolongeant la durée marché.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer l'avenant n°8 au marché n° M2010-005.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES".

Jean-Michel LATTES

	AVENANT N° 8 SAFRA
---	-------------------------------

Avenant n° 8

Marché n° M 2010-005

Objet: opération mi-vie du VAL 206-1Bis Toulouse – rénovation caisse.

Montant initial du marché : 10 165 247, 72 € HT

dont montant maximum à bon de commande: 2 000 000,00 € HT

MODIFICATION(S) ANTERIEURE(S)				
Nature de l'acte	N°	Date	Objet	Nouveau Montant
Avenant	1	19/01/2011	Modification des modalités de paiement de la tranche conditionnelle n°1	Sans incidence financière
Avenant	2	19/04/2012	Modification du montant de la tranche conditionnelle n°2; Ajout de lignes au bordereau des prix unitaires; Précision sur les modalités de versement de l'avance relative à la tranche conditionnelle n°2; Modification des modalités de paiement de la tranche conditionnelle n°2	10 751 125,01 € HT.
Avenant	3	26/10/2012	Modification des modalités de paiement TC2	Sans incidence financière
Avenant	4	22/04/2013	Modification des modalités de paiement de la tranche conditionnelle n°1	Sans incidence financière
Avenant	5	08/11/2013	Augmentation du prix global et forfaitaire à la tranche conditionnelle n°2 et d'ajouter des lignes au Bordereau des Prix Unitaires (BPU)	10 845 250,25 € H.T.
Avenant	6	29/07/2014	Ajout de lignes au Bordereau des Prix Unitaires	Sans incidence financière
Avenant	7	En cours de notification	Ajout de lignes au Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et augmentation du montant maximum des commandes	10 937 047,50 € H.T.

Entre,

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine - 7, esplanade Compans-Caffarelli - B.P. 11120 - 31011 TOULOUSE CEDEX 6 représenté par son Président.

D'une part,

Et,

SAS SAFRA
ZAC DE FONLABOUR
81000 ALBI

Représentée par son Président, Vincent LEMAIRE,

D'autre part,

Il a été décidé de passer le présent avenant n° 8 au marché n° M2010-005 du
28/04/2010

ARTICLE 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet :

- de prolonger la durée du marché jusqu'au 30 juin 2016

Prolongation de la durée du marché

L'opération de rénovation à mi-vie des rames 206 Bis du métro toulousain, débuté en 2010 via la réalisation d'un véhicule de prototype, devait prendre fin en 2014. Cette opération, constituée de différents marchés, a pour diverses raisons pris du retard au regard du planning prévisionnel. Aujourd'hui, l'achèvement des rénovations des rames 206 Bis du métro toulousain est estimé à l'horizon janvier 2016. De la même façon, la mise en place des modules CVS, initialement prévue, dans le cadre de cette opération, en 2015, est reportée en 2016 pour une finalisation en janvier 2017. Ce recadrage dans la planification de l'opération mi-vie des rames 206 nécessite une prolongation de certains marchés inhérents à cette opération.

Le marché M 2010 – 005 dont le titulaire est SAFRA, constitue l'ossature de l'opération mi-vie et doit majorer en terme de durée l'ensemble des marchés et travaux relatifs à la mi-vie afin de palier à d'éventuels besoins ou retrofits non prévus. Sa prolongation est fixée jusqu'au 30 juin 2016.

ARTICLE 2 – Clauses et conditions générales

Toutes les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses avenants éventuels, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour faits antérieurs à la conclusion du présent avenant.

ARTICLE 3 – Cession et nantissement des créances issues du marché

L'exemplaire unique du marché initial destiné à être remis à l'établissement de crédit en cas de cession de nantissement de créances, conformément à l'article 106 du Code des marchés publics :

- ☐ a été restitué au SMTC afin de le modifier conformément aux dispositions du présent avenant.
- ☐ n'a pas été restitué au SMTC pour les motifs suivants :

Fait en un seul original,

A _____, le
Le Titulaire du Marché
(« lu et accepté » + cachet)

A Toulouse, le :
Le représentant de l'entité adjudicatrice